

MOUVEMENTS INTERNES :

VOUS VERSEZ UNE RÉGIE D'AVANCE

Vous confiez une somme à un(e) collègue pour régler les dépenses de sa classe.

Exemple :

1) vous établissez un chèque de 150 € à l'ordre de M. Pivert, en début d'année. Il le verse sur son compte personnel. Cette somme est sortie du compte bancaire mais n'est pas encore justifiée par une pièce de dépense.

COLONNES DE GAUCHE

N° PJ	DATE	LIBELLÉ	N° CHÈQUE	RÉGIE D'AVANCE		BANQUE	
				VERSÉ	EXPLIQUÉ	ENTRÉES	SORTIES
...
12	09/09/20..	Avance classe M.Pivert	011272	150,00			150,00

C'est un mouvement interne.

- 2) Le collègue vous signe obligatoirement un reçu dont il archive lui-même un double dans sa comptabilité de classe, mentionnant la date, la somme, le type de virement (chèque n°...) et l'objet de la régie (voir modèle).
- 3) Il garde toutes les pièces justificatives, notes, factures et tient sa comptabilité (voir modèle).

Il peut régler :

- Des achats de produits destinés à la revente,
- Des factures de sorties, spectacles, matériels...
- Des dépenses pour les fêtes, kermesses...

Il ne peut pas régler :

- La cotisation à l'OCCE,
- Acheter du gros matériel (cela doit passer par la coop et le registre d'inventaire).

- 4) En fin d'année, ou quand la régie est épuisée, le collègue doit rendre sa comptabilité :

- Il donne tous les justificatifs des dépenses de sa régie,
- Il rend l'argent restant sur la régie, ou demande le remboursement de la différence si le conseil de coopérative a accordé un dépassement.

Nota : une régie d'avance doit être soldée pour clôturer les comptes en fin d'exercice au 31/08. L'argent restant est rendu à la Coopérative (il est bien sur préférable pour tout le monde de clôturer les régies fin juin).

Toutes les dépenses (avec leur justificatifs) sont ventilées sur une seule ligne, le détail figure dans la comptabilité.

Reprenez l'exemple de M. Pivert, en fin d'année scolaire :

1) Il a dépensé 144 € et doit donc restituer à la coopérative 6 €.

COLONNES DE GAUCHE

N° PJ	DATE	LIBELLÉ	RÉGIE D'AVANCE		BANQUE	
			VERSÉ	EXPLIQUÉ	ENTRÉES	SORTIES
...
137	30/06/20..	Solde Régie M. Pivert		6,00	6,00	
...
138	30/06/20..	Retour sur Régie M. Pivert		144,00		

COLONNES DE DROITE

N° PJ	6070 ACHATS D'OBJETS À REVENDRE	6181 ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	6700 CHARGES EXCEPTIONNELLES
...
137			
...
138	40,00	100,00	4,00

Le retour du solde de la Régie fait l'objet d'un titre de recette. Il n'a pas à être ventilé.

L'explication de l'usage de la régie n'a pas à être inscrite en banque, mais doit être ventilée (on explique à quels comptes de charges on attribue les dépenses).

2) Il a dépensé 164 € et doit donc se faire rembourser par la coopérative 20 €.

COLONNES DE GAUCHE

N° PJ	DATE	LIBELLÉ	N° CHÈQUE	RÉGIE D'AVANCE		BANQUE	
				VERSÉ	EXPLIQUÉ	ENTRÉES	SORTIES
...
137	30/06/20..	Remboursement Régie M. Pivert	041286	20,00		20,00	
...
138	30/06/20..	Retour sur Régie M. Pivert			164,00		

COLONNES DE DROITE

N° PJ	6070 ACHATS D'OBJETS À REVENDRE	6181 ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	6700 CHARGES EXCEPTIONNELLES
...
137			
...
138	30,00	120,00	14,00

Le remboursement de la Régie fait l'objet d'un titre de dépense. Il n'a pas à être ventilé.

L'explication de l'usage de la régie n'a pas à être inscrite en banque, mais doit être ventilée (on explique à quels comptes de charges on attribue les dépenses).